

# **Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2022-2026)**



**Deuxième consultation informelle**

**7 octobre 2021**

**Programme alimentaire mondial  
Rome, Italie**

## Résumé

**L'ambition du PAM est un monde libéré de la faim, où chacun et chacune en tant qu'individu à part entière dans son ménage, sa communauté ou sa société, se voit offrir des chances égales, dispose d'un accès égal aux ressources et a voix au chapitre lorsque les décisions à prendre ont des répercussions sur sa vie.** L'égalité des sexes et l'avancement des femmes sont au cœur du mandat du PAM, qui est de sauver des vies et de changer la vie tout en contribuant à éliminer la faim dans le monde.

La politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2022-2026) s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020). La nouvelle politique réaffirme la détermination du PAM à réaliser les analyses contextuelles, les conceptions, les stratégies de mise en œuvre et les interventions nécessaires pour stimuler des changements porteurs de transformations répondant aux besoins particuliers des personnes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, à toutes les étapes de la vie dans les contextes liés à l'action humanitaire, au développement et à la paix.

Le PAM privilégie une approche axée sur les personnes qui prend en compte et utilise les points de vue, les préférences et les priorités des populations touchées, tout en promouvant la diversité, l'inclusion et l'égalité femmes-hommes. Il contribuera à la mise en place de mécanismes adaptés et accessibles permettant aux individus de déterminer eux-mêmes ce que sera leur vie et favorisant l'apport d'une assistance qui répond à leurs aspirations sur le long terme et pourvoit aussi à leurs besoins immédiats. De plus, le PAM s'attachera en priorité à préserver la sûreté et la dignité, à ne pas nuire et à faciliter pour tous et toutes – femmes, filles, hommes, garçons et groupes marginalisés<sup>1</sup> – l'accès à des services et à une assistance en prise sur leurs besoins et respectueux de leurs choix, en travaillant avec des partenaires pour recenser les barrières et s'y attaquer afin que personne ne soit laissé de côté.

La présente politique va de pair avec le Plan stratégique du PAM pour 2022-2026, en ce sens que le PAM entend en harmoniser les approches avec ses autres thèmes transversaux, notamment la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées ainsi que la prise en compte de la nutrition, tout en veillant à intégrer dans les programmes du PAM relatifs au changement climatique, aux chocs économiques et à la paix les incidences de l'égalité femmes-hommes et les possibilités que celle-ci engendre. La politique en matière de problématique femmes-hommes vise la mise en place de programmes qui mettent à profit la portée et l'ampleur des opérations du PAM, reposent sur la compréhension des contextes locaux et sont défendus par des acteurs locaux dotés de moyens d'agir<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, l'expression "groupes marginalisés" désigne les personnes qui sont confrontées à la discrimination en raison de plus d'un attribut comme, notamment, mais pas uniquement, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et se retrouvent aux marges de la société sans accès équitable ni contrôle au regard de leurs besoins de base et de leurs priorités, de leurs possibilités et de leurs vécus.

<sup>2</sup> Conformément au programme d'adaptation de l'action aux contextes locaux, cette démarche consiste à respecter, à soutenir et à renforcer localement l'encadrement et les capacités, notamment dans les organisations dirigées par des femmes et les organisations œuvrant pour l'égalité femmes-hommes à l'échelle locale.

La politique en matière de problématique femmes-hommes (2022-2026) s'adresse à toutes les unités administratives du PAM et prend acte de la valeur et de l'avantage comparatif que sa présence intensive sur le terrain assure au PAM, s'agissant de promouvoir l'égalité des sexes et l'avancement des femmes partout dans le monde. Il est attendu de l'ensemble des employés qu'ils collaborent avec les partenaires et les bénéficiaires pour appuyer un modèle d'assistance axé sur les personnes, donnant aux individus, aux communautés et aux sociétés avec lesquels le PAM travaille la capacité de participer.

## Contexte et justification

1. **L'ambition du PAM est un monde libéré de la faim, où chacun et chacune en tant qu'individu à part entière dans son ménage, sa communauté ou sa société, se voit offrir des chances égales, dispose d'un accès égal aux ressources et a voix au chapitre lorsque les décisions à prendre ont des répercussions sur sa vie.** La présente politique établit l'orientation stratégique adoptée par le PAM en matière d'égalité des sexes et d'avancement des femmes et définit les modifications à apporter ainsi que les points d'entrée de l'intégration de cette problématique dans tous les types d'interventions menées par le PAM.
2. Le PAM s'emploie sans équivoque à promouvoir et à protéger les droits humains et l'égalité femmes-hommes, comme énoncé dans la [Charte des Nations Unies](#)<sup>3</sup> de 1945, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, le Programme d'action de Beijing de 1995, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement de 2015, le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030)<sup>4</sup>, les résultats de Beijing+25 et divers autres [déclarations et accords](#)<sup>5</sup>. Le PAM adhère à la phase 2.0 du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes de 2018<sup>6</sup>.
3. L'évaluation externe de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) a confirmé la validité de l'approche stratégique adoptée et a abouti à la formulation d'un certain nombre de recommandations préconisant en particulier: l'élaboration par le PAM de stratégies relatives à la mobilisation régulière de ressources financières et humaines à l'appui de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes, notamment avec la mise en place d'une équipe de conseillers qualifiés pour la problématique femmes-hommes; l'intégration plus stratégique de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes dans les processus d'examen et de concertation menés au niveau des pays concernant les politiques et les programmes, et dans les plans stratégiques de pays; et la création d'un groupe directeur de haut niveau sur l'égalité des sexes et l'avancement des femmes pour veiller à ce que chacun s'acquitte de ses responsabilités relatives à la mise en œuvre de la politique<sup>7</sup>.
4. La présente politique en matière de problématique femmes-hommes est solidement ancrée dans la vision et la mission du PAM tels qu'en rendent compte son Plan stratégique pour 2022-2026, son Cadre de résultats institutionnels, son système de suivi des ressources financières, ses priorités transversales et ses

### Plan stratégique du PAM pour 2022-2026

#### Effets directs

1. Les populations sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents.
2. Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation.
3. Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables.
4. Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés.
5. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies (ONU). 1945. *Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de justice*.

<sup>4</sup> ONU. 2015. *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

<sup>5</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). *Intergovernmental mandates on gender mainstreaming*.

<sup>6</sup> ONU-Femmes. *Promouvoir la responsabilisation des Nations Unies* (Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, au niveau de chaque entité des Nations Unies et au niveau des équipes de pays des Nations Unies).

<sup>7</sup> PAM. 2020. *Evaluation of the Gender Policy (2015-2020)*.

politiques. Elle est cohérente avec les cinq effets directs du plan stratégique et les quatre priorités transversales de celui-ci, dont l'une consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

5. En qualité de lauréat 2020 du prix Nobel de la paix, le PAM se voit offrir une occasion unique de démontrer son engagement à l'égard de la réalisation des objectifs liés à l'action humanitaire, au développement et à la paix<sup>8</sup>, dans le cadre de programmes porteurs de transformation des relations femmes-hommes et tenant compte des conflits, qui s'appuient sur des partenariats locaux et stratégiques, améliorent la résilience des populations touchées et s'attaquent préventivement aux facteurs contribuant à créer ou à perpétuer l'inégalité entre les sexes à toutes les étapes de la vie<sup>9</sup>. La politique en matière de problématique femmes-hommes vise la mise en place de programmes qui mettent à profit la portée et l'ampleur des opérations du PAM, reposent sur la compréhension des contextes locaux et sont défendus par des acteurs locaux dotés de moyens d'agir<sup>10</sup>.
6. Le PAM privilégie une approche axée sur les personnes qui prend en compte et utilise les points de vue, les préférences et les priorités des populations touchées, tout en promouvant la diversité, l'inclusion et l'égalité entre les sexes. La diversité est constituée par l'ensemble des différences concernant les attributs comme notamment, mais pas uniquement, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le vécu et les systèmes de valeurs, qui sont susceptibles d'influer sur la probabilité que les interventions du PAM excluent ou ignorent un individu ou un groupe d'individus. Certains aspects de la diversité sont visibles, d'autres non. Appliquer les principes de diversité et d'inclusion signifie créer un environnement protecteur, inclusif et non discriminatoire garantissant le respect des droits de toutes les personnes touchées. Le PAM contribuera à la mise en place de mécanismes adaptés et accessibles, permettant aux individus de déterminer eux-mêmes ce que sera leur vie et favorisant l'apport d'une assistance qui répond à leurs aspirations sur le long terme et pourvoit aussi à leurs besoins immédiats. De plus, le PAM s'attachera en priorité à préserver la sûreté et la dignité, à ne pas nuire et à faciliter pour tous et toutes l'accès à des services et à une assistance en prise sur leurs besoins et respectueux de leurs choix, en travaillant avec des partenaires pour recenser les barrières et s'y attaquer afin que personne ne soit laissé de côté.
7. Selon l'analyse qui a éclairé l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022–2026, le monde n'est pas sur la bonne voie pour éliminer la faim d'ici à 2030. En 2019, 650 millions de personnes dans le monde souffraient de la faim de manière chronique, soit 43 millions de plus qu'en 2014. On estime que 60 pour cent de ces personnes sont des femmes et des filles<sup>11</sup>. Avec la pandémie de COVID-19, la situation s'est considérablement détériorée en 2020, puisque l'on compte désormais quelque 811 millions de personnes classées comme souffrant de la faim de manière chronique<sup>12</sup>. Les projections actuelles montrent qu'environ 660 millions de personnes pourraient encore souffrir de la faim de manière chronique en 2030 – soit 30 millions de plus que dans les prévisions établies avant la pandémie de

---

<sup>8</sup> Également appelée "triple lien", cette démarche appelle les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix à travailler ensemble pour obtenir des résultats collectifs. Voir PAM. 2019. *Triple nexus: WFP's contributions to peace*.

<sup>9</sup> PAM. 2021. *Review of Progress on Mainstreaming Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls (GEEWG) into the Humanitarian, Development and Peace Nexus Agenda*.

<sup>10</sup> Conformément au programme en matière d'adaptation au contexte local, cela signifie respecter, appuyer et renforcer localement l'encadrement et les capacités, notamment dans les organisations dirigées par des femmes et les organisations œuvrant pour l'égalité des sexes à l'échelle locale.

<sup>11</sup> [Women and Hunger Facts - World Hunger Education - World Hunger News](#).

<sup>12</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. *Rapport 2021 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde: Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*.

COVID-19<sup>13</sup>. En 2020, 2 milliards de personnes – soit une personne sur quatre dans le monde – ne disposaient pas d'un accès régulier à une alimentation saine et nutritive en quantité suffisante<sup>14</sup>.

8. La convergence de la malnutrition et de l'inégalité, notamment celle associée à des attributs comme le sexe, l'âge (à toutes les étapes de la vie) et le handicap<sup>15</sup>, appelle l'attention sur les divers besoins nutritionnels au cours du cycle de la vie et met en relief la façon dont les systèmes alimentaires concrétisent ou perpétuent les déséquilibres de pouvoirs sur le plan social, économique et politique qui sont profondément enracinés à l'intérieur des sociétés et entre elles. Les relations femmes-hommes, en particulier les normes et les préjugés définis par la société qui font que les garçons sont favorisés en tant que futurs soutiens de famille, que les besoins nutritionnels aux diverses étapes de la vie humaine sont sous-estimés et que les femmes et les filles sont considérées comme un poids pour la famille jusqu'à leur départ une fois mariées, déterminent souvent qui, parmi les membres du ménage, risque de souffrir de la faim<sup>16</sup>. Les autres normes sociales et pratiques culturelles contribuant à déséquilibrer l'accès aux moyens d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition et le contrôle de ces moyens sont, entre autres: les restrictions pesant sur la mobilité des femmes et des filles; l'inégalité d'accès à l'information, aux services, aux technologies et aux marchés alimentaires en pleine évolution; le pouvoir décisionnel inégal au sein des ménages, des communautés et des institutions; le poids excessif des soins et des travaux domestiques non rémunérés assurés par les femmes et les filles; et l'inégalité touchant l'accès aux ressources et leur contrôle.
9. Chaque année, 12 millions de filles – soit 23 chaque minute – sont mariées avant d'atteindre l'âge de 18 ans<sup>17</sup>. Selon les estimations, ce chiffre pourrait augmenter de 13 millions en raison de la pandémie de COVID-19<sup>18</sup>. Le mariage des enfants et le mariage forcé précoce ont des incidences sur le développement psychosocial, intellectuel et physique des filles. Le mariage précoce entraîne l'interruption de la scolarité, limite les perspectives d'une fille s'agissant de gagner sa vie ou de mener une carrière et favorise la perpétuation du cycle intergénérationnel de la malnutrition résultant des grossesses précoces, de l'isolement social et du risque accru de violence sexiste. La grossesse et l'accouchement demeurent les principales causes de mortalité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans<sup>19</sup>.

---

<sup>13</sup> Plan stratégique du PAM pour 2022-2026 (projet de document soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2021).

<sup>14</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds international de développement agricole, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et PAM. 2020. *Rapport 2020 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde: Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable*.

<sup>15</sup> La diversité est constituée par l'ensemble des différences concernant les attributs comme, notamment, mais pas uniquement, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le vécu et les systèmes de valeurs. Certains aspects de la diversité sont visibles, d'autres non.

<sup>16</sup> *Inequality, Hunger, and Malnutrition: Power Matters - Issues in Focus* (globalhungerindex.org).

<sup>17</sup> <https://www.fillespasepouses.org/%C3%A0-propos-du-mariage-des-enfants/>; <https://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures/>. Si les tendances observées avant la pandémie se maintiennent, 150 millions de filles supplémentaires seront mariées d'ici à 2030, soit une moyenne de 15 millions de filles chaque année (UNICEF, base de données sur les mariages d'enfants, 2020).

<sup>18</sup> Fonds des Nations Unies pour la population. 2020. *Les nouvelles projections de l'UNFPA prévoient des répercussions désastreuses sur la santé des femmes alors que la pandémie de COVID-19 continue de se propager*.

<sup>19</sup> OMS. Janvier 2020. *Principaux repères sur la grossesse chez les adolescentes. Grossesse chez les adolescentes* (who.int/fr).

10. La discrimination et l'inégalité fondées sur le sexe peuvent limiter l'accès des femmes et des filles aux technologies de l'information, de la connaissance et des communications, compromettant leur aptitude à anticiper les chocs et à s'y préparer et leur capacité à s'adapter au changement. Les structures de pouvoir inéquitables peuvent limiter leur participation aux processus décisionnels, notamment aux niveaux stratégiques relatifs aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Environ un milliard de femmes n'ont pas accès aux produits ni aux services financiers officiels en raison des barrières qui les empêchent encore de disposer de documents d'identité et de téléphones mobiles et d'acquérir des notions informatiques et financières<sup>20</sup>. En raison de cette inégalité, les femmes et les filles ne disposent que d'un accès et d'un contrôle limités en ce qui concerne les actifs et les ressources permettant de s'adapter aux changements sociopolitiques et d'être des actrices économiques de plein droit.
11. Les hommes et les garçons sont également confrontés à une discrimination et à des restrictions fondées sur le sexe, découlant en grande partie de normes sexistes rigoureuses définies par la société en lien avec la masculinité et le patriarcat<sup>21</sup>. Les hommes et les garçons sont eux aussi des acteurs essentiels – en tant que parties prenantes, bénéficiaires et partenaires clés – dans toutes les activités, que ce soit la concertation sur les politiques et les programmes, ou leur conception, leur mise en œuvre et leur suivi. Le PAM collaborera avec les hommes et les garçons aux côtés des femmes et des filles pour s'élever contre les normes, les stéréotypes et les préjugés sociaux et culturels discriminatoires afin de promouvoir un partage plus équitable des ressources et des responsabilités entre tous les individus, au sein des ménages et dans la sphère publique. En particulier, les hommes et les garçons devraient avoir la possibilité de plaider pour l'égalité femmes-hommes en mettant en avant des formes positives de la masculinité, par exemple en montrant comment participer aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés, et de se faire les champions de la communication destinée à faire évoluer les normes sociales et les comportements dans les ménages, les communautés et les instances décisionnelles.
12. La progression de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes est érodée par les trois "C": les conflits, le changement climatique et la COVID-19. La pandémie de COVID-19, en particulier, a exacerbé les inégalités sur le plan général, frappant d'une manière disproportionnée les personnes les plus pauvres.
  - i) Les éléments factuels les plus récents concernant la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale font apparaître qu'en matière de sécurité alimentaire, la pandémie a contribué à creuser l'écart entre les hommes et les femmes, avec une proportion de femmes en situation d'insécurité alimentaire supérieure de 10 pour cent à la proportion d'hommes dans la même situation, contre 6 pour cent en 2019<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> [https://btca-production-site.s3.amazonaws.com/documents/482/english\\_attachments/\\_Advancing\\_Womens\\_Digital\\_Financial\\_Inclusion\\_G20\\_GPFI.pdf?1606113263](https://btca-production-site.s3.amazonaws.com/documents/482/english_attachments/_Advancing_Womens_Digital_Financial_Inclusion_G20_GPFI.pdf?1606113263); [https://www.g20-insights.org/policy\\_briefs/bridging-the-gender-digital-gap/](https://www.g20-insights.org/policy_briefs/bridging-the-gender-digital-gap/); [https://www.g20-insights.org/policy\\_briefs/bridging-the-gender-digital-gap/](https://www.g20-insights.org/policy_briefs/bridging-the-gender-digital-gap/); [https://docs.gatesfoundation.org/Documents/WomensDigitalFinancialInclusioninAfrica\\_French.pdf](https://docs.gatesfoundation.org/Documents/WomensDigitalFinancialInclusioninAfrica_French.pdf).

<sup>21</sup> Ce type de discrimination sexiste peut se manifester chez les hommes et les garçons par des effets comme une plus faible espérance de vie résultant d'un comportement négligent au regard de la santé ou d'une exposition plus fréquente à la violence ou encore de plus faibles niveaux d'instruction en raison des pressions subies pour entrer dans la vie active et faire vivre la famille, parmi d'autres causes.

<sup>22</sup> Global Network Against Food Crises and Food Security Information Network. 2021. *Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions*.

- ii) Globalement, les femmes et les filles prennent en charge trois fois plus de soins et de travaux domestiques non rémunérés que leurs homologues masculins, y compris en étant responsables de l'acquisition et de la préparation de la nourriture dans les familles. Le fardeau des soins domestiques non rémunérés a été alourdi par les confinements imposés au plus fort de la pandémie qui ont obligé les familles à passer plus de temps à la maison pour manger, travailler et étudier<sup>23</sup>.
- iii) Les femmes, les filles et les autres personnes à risque ont été confrontées à une recrudescence des violences sexistes résultant de l'isolement, des confinements, des facteurs de stress économiques et psychosociaux et du manque de services sociaux réactifs, ayant caractérisé la pandémie de COVID-19. Cette crise de la violence sexuelle qui s'est déroulée à huis clos a été qualifiée de "pandémie fantôme"<sup>24</sup>.
- iv) Les femmes ont davantage tendance à dépendre d'emplois précaires sans protection sociale proposés dans le secteur informel, notamment dans les secteurs directement liés aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Selon les projections des Nations Unies, en 2021, les effets économiques de la COVID-19 feront basculer 47 millions de femmes et de filles supplémentaires dans l'extrême pauvreté, annihilant des décennies de progrès<sup>25</sup>.
- v) Les femmes et les filles continuent à souffrir du changement climatique d'une manière disproportionnée pour les raisons suivantes: les contraintes limitant leur rôle de parties prenantes essentielles dans les activités de gestion des ressources, de préparation et d'atténuation; l'insuffisance de leur représentation effective dans les instances de décision et d'orientation influant sur les politiques, les programmes et les interventions d'urgence liés au climat; et les normes sociales et culturelles qui les empêchent d'acquérir certaines compétences indispensables à la survie, comme nager ou conduire, et de porter des vêtements leur permettant de courir, d'escalader et d'être mobiles en cas d'intempéries ou de catastrophe naturelle comme une inondation.
- vi) Les théâtres de conflits exacerbent les inégalités à l'intérieur des sociétés et entre elles, exposant les femmes et les filles à un risque plus élevé d'extrême pauvreté, de faim, de perte du logement, de chômage, de maladie et de violence sexuelle et sexuelle, car elles ne peuvent pas participer effectivement en tant qu'individus à part entière aux processus décisionnels, pas plus au sein du ménage que dans la société.

---

<sup>23</sup> MenCare. 2021. *State of the World's Fathers 2021: Structural Solutions to Achieve Equality in Care Work*. [State of the World's Fathers 2021: Structural Solutions to Achieve Equality in Care Work – MenCare \(men-care.org\)](https://www.men-care.org/).

<sup>24</sup> ONU-Femmes. *La pandémie fantôme. La violence à l'égard des femmes pendant la pandémie de COVID-19* (site Web).

<sup>25</sup> *Corporate Emergency Evaluation of WFP's Response to the COVID-19 Pandemic. Evidence Summary 7: Cross-cutting concerns*.



## Objectifs, priorités et principaux catalyseurs

13. La politique en matière de problématique femmes-hommes (2022-2026) repose sur une approche progressiste, conformément à l'engagement de ne laisser personne de côté qui a été pris dans le cadre du Programme 2030, et qui transparaît dans les dernières tendances et discussions de portée mondiale sur l'égalité des sexes et l'avancement des femmes<sup>26/27</sup>; renforce la responsabilité des bureaux de pays du PAM en établissant une orientation stratégique institutionnelle susceptible d'aider ces bureaux à positionner leurs engagements en matière d'égalité femmes-hommes; présente une théorie du changement révisée qui met l'accent sur les liens entre les processus organisationnels et les objectifs de la politique qui sont davantage axés sur un changement porteur de transformations<sup>28</sup>; et définit les conditions à remplir pour que le PAM fasse progresser l'égalité des sexes et l'avancement des femmes dans ses programmes et ses opérations. La politique souligne que des progrès durables seront réalisés à l'appui de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes grâce aux activités que le PAM et ses partenaires s'engagent à mener dans le cadre des plans stratégiques de pays et des opérations. **La mise en œuvre de la politique sera articulée autour de trois objectifs:**
- I. Accès équitable aux moyens d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition et contrôle de ces moyens**
  - II. Progression de l'égalité des sexes fondée sur la lutte contre les causes profondes de l'inégalité entre les femmes et les hommes**
  - III. Émancipation économique des femmes et des filles**
14. Le PAM continuera d'investir dans une **stratégie à deux volets dans laquelle l'intégration de la problématique femmes-hommes** est comprise comme l'approche sous-tendant la prise en compte systématique de la question de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du PAM, et les **mesures axées sur cette problématique** désignent les mesures répondant aux besoins mis en évidence par l'analyse de la problématique femmes-hommes, que la seule intégration de cette problématique est impuissante à traiter. L'analyse de la problématique femmes-hommes permet d'orienter l'application de la stratégie à deux volets dans un contexte donné, en abordant les aspects suivants: les différents besoins, perspectives et vécus de l'ensemble des parties prenantes; la meilleure façon d'assurer la participation équitable et active des différentes personnes avec lesquelles le PAM travaille; le degré de priorité qu'un pays, une région d'un pays ou un groupe ethnique ou autre spécifique peut accorder au droit coutumier par rapport à la loi constitutionnelle, notamment en lien avec l'inégalité des sexes et les pratiques nocives; et les conceptions et méthodes de mise en œuvre des programmes les plus adaptées, compte tenu du contexte politique, économique et socioculturel dans lequel une intervention sera menée. Une analyse de la problématique femmes-hommes inclusive et tenant compte des conflits a plus de chance d'aboutir à des interventions ayant un impact à long terme, sous

<sup>26</sup> Par exemple, *Action Coalitions: A Global Acceleration Plan for Gender Equality*, un document élaboré par le Forum génération égalité ([https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-03/AC\\_Acceleration%20Plan.Final%20Draft%20%28March%2030%29\\_EN.pdf](https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-03/AC_Acceleration%20Plan.Final%20Draft%20%28March%2030%29_EN.pdf)) préconise l'accélération des actions dans six domaines: la lutte contre la violence sexiste; la justice et les droits économiques; le droit à disposer librement de son corps et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation; l'action féministe pour la justice climatique; la technologie et l'innovation au service de l'égalité des sexes; et les mouvements et leadership féministes. La Décennie d'action des Nations Unies appelle à accélérer la mise au point de solutions durables face aux principaux défis auxquels le monde est confronté, comme la pauvreté, la problématique femmes-hommes, le changement climatique, les inégalités ou encore le comblement du déficit de financement (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/decade-of-action/>).

<sup>27</sup> *Recommendations of the Gender Equality Advisory Council 2021 to the leaders of the G7*.

<sup>28</sup> Voir l'évaluation de la politique en matière de problématique hommes-femmes pour consulter la liste exhaustive des recommandations ([https://executiveboard.wfp.org/document\\_download/WFP-0000115769](https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000115769)).

---

réserve de suivre la stratégie du PAM à deux volets pour être en prise sur les besoins, les perspectives et les vécus uniques des populations touchées<sup>29</sup>.

15. Le cas échéant, la stratégie à deux volets sera renforcée par l'application d'une approche ***de nature à transformer les relations femmes-hommes***, grâce à laquelle une initiative, un programme, une politique ou une activité visera à transformer les relations inégales entre les sexes au moyen d'interventions bousculant les normes, les préjugés et les stéréotypes discriminatoires fondés sur le sexe pour promouvoir le partage du pouvoir, du contrôle des ressources, de la prise de décisions et de la charge de travail et appuyer l'avancement de toutes les catégories de personnes, notamment les femmes et les filles. Une analyse des barrières structurelles, politiques, économiques, culturelles et sociales ayant une incidence sur l'accès d'un individu aux ressources et aux services et ses droits en la matière, sur l'utilisation de son temps, par exemple le temps consacré aux soins domestiques non rémunérés, et sur son aptitude à faire entendre sa voix lors des prises de décisions et à y participer, permettra de sélectionner les principales parties prenantes et de déterminer les activités à mener pour apporter des changements de nature à transformer les relations femmes-hommes.
16. La théorie du changement décrite dans la présente politique (figure 1) montre que le PAM est conscient du rôle central que joue l'objectif de développement durable (ODD) 5 – "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles" – dans l'obtention de résultats durables au titre des ODD 2 et 17. De plus, la théorie du changement prend acte du fait que les normes socioculturelles déterminent comment et quand les femmes, les filles, les hommes, les garçons et les groupes marginalisés ont accès à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition dans différents contextes.

---

<sup>29</sup> Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2), par.16.

Figure 1

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES (2022-2026) THÉORIE DU CHANGEMENT			
<b>SI les systèmes et les processus du PAM:</b>			
- intègrent et traduisent une compréhension commune de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes.		- prévoient l'application et l'emploi systématiques d'outils liés à la problématique femmes-hommes, d'analyses de cette problématique et de données ventilées.	
<b>SI les employés et les partenaires du PAM:</b>			
- comprennent que les activités de nature à transformer les relations femmes-hommes contribuent à étendre la portée de la stratégie à deux volets et à en améliorer la durabilité pour stimuler l'obtention de résultats en matière de problématique femmes-hommes.		- sont tenus responsables de l'application des normes les plus strictes au regard du devoir de vigilance, s'agissant d'assurer que toutes les interventions sont équitables et inclusives de sorte à sauver des vies et à changer la vie.	
<b>L'ambition du PAM est un monde libéré de la faim, où chacun et chacune en tant qu'individu à part entière dans son ménage, sa communauté ou sa société, se voit offrir des chances égales, dispose d'un accès égal aux ressources et a voix au chapitre lorsque les décisions à prendre ont des répercussions sur sa vie.</b>			
<b>FINALITÉ:</b>			
L'ÉGALITÉ DES SEXES PROGRESSE ET LES FEMMES SONT PLUS AUTONOMES			
<b>OBJECTIFS:</b>			
Accès équitable aux moyens d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, et contrôle de ces moyens	Progression de l'égalité des sexes fondée sur la lutte contre les causes profondes de l'inégalité entre les femmes et les hommes	Émancipation économique des femmes et des filles	
<b>PRIORITÉS:</b>			
Participation améliorée et équitable	Prise de responsabilités et pouvoir décisionnel renforcés	Protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif	Action de nature à transformer les normes sociales et à faire évoluer les comportements
<b>CATALYSEURS ESSENTIELS:</b>			
Assurer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données inclusives	Mener des activités régulières de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation concernant les résultats relatifs à l'égalité des sexes	Renforcer les capacités institutionnelles et individuelles à l'appui de l'obtention de résultats relatifs à l'égalité des sexes	
Mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes	Assurer la responsabilité au regard de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes à tous les niveaux du PAM	Établir des partenariats diversifiés à l'appui de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes	Mener régulièrement des activités de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des sexes et l'avancement des femmes

17. **Accès équitable aux moyens d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, et contrôle de ces moyens.**

Cet objectif rend compte du rôle essentiel que tous les bénéficiaires du PAM, notamment les femmes et les filles, jouent en tant que partenaires de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la communication d'informations concernant l'ensemble des interventions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. En élargissant les approches analytiques du PAM pour y intégrer les dynamiques de la répartition de la nourriture au sein du ménage et les outils de mesure qualitatifs, on renforcera l'approche

méthodologique adoptée par le PAM pour recenser et combattre les problèmes rencontrés par diverses personnes lorsqu'elles essaient d'accéder aux moyens d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition et de les contrôler. Une attention particulière sera portée à la promotion des activités et des technologies qui permettent de gagner du temps et sont résilientes face aux aléas climatiques, en vue d'améliorer les moyens d'existence, de protéger la biodiversité et de redistribuer le fardeau des travaux non rémunérés assurés par les femmes et les filles. Au titre de cet objectif, le PAM s'efforce de garantir aux différentes personnes avec lesquelles il travaille, à toutes les étapes de la vie, un accès équitable aux interventions de secours humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, à leur contrôle et aux avantages qui en découlent. À cet effet, il prendra des mesures pour:

- faire en sorte que les activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition soient conçues, mises en œuvre et suivies avec la collaboration de partenaires représentatifs de toutes les catégories de bénéficiaires et soient planifiées à des heures et dans des lieux qui facilitent la participation de tous et toutes;
- faire en sorte que la collecte, l'analyse et l'utilisation des données rendent compte des besoins et des vécus individuels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition de chaque membre du ménage, et ce, à toutes les étapes de la vie;
- proposer des activités de formation et d'acquisition de compétences afin de promouvoir l'accès des femmes à la terre, à la création d'actifs et au renforcement des capacités productives, de sorte à réduire le temps consacré aux soins domestiques non rémunérés et à améliorer la rentabilité des organisations de petites productrices;
- tenir compte des risques accrus en matière de sécurité alimentaire auxquels les femmes, les filles et divers autres personnes et groupes de personnes sont exposés dans les environnements où la cohésion sociale est menacée, un conflit civil est en cours ou une catastrophe environnementale est survenue, et y répondre au moyen de mesures ciblées; et
- promouvoir dans les cadres normatifs, les structures de gouvernance, les systèmes et les services nationaux, ainsi que les évaluations et études nationales, l'adoption d'approches de nature à transformer les relations femmes-hommes, grâce à la participation à l'élaboration des politiques, à la réforme des politiques, à l'investissement dans les capacités du secteur public et à la fourniture d'un appui technique.

**Faire participer les hommes en tant qu'acteurs essentiels**

Dans l'État de Palestine où les activités nutritionnelles étaient traditionnellement considérées comme du ressort des femmes, la participation des hommes en tant qu'acteurs essentiels a permis d'améliorer les résultats des projets, notamment en sensibilisant davantage les femmes comme les hommes à l'importance de la nutrition et à la problématique femmes-hommes et en entraînant une participation plus importante des femmes aux activités des projets.

18. **Progression de l'égalité des sexes fondée sur la lutte contre les causes profondes de l'inégalité entre les femmes et les hommes.** Le PAM est conscient que les barrières entravant les progrès en matière d'égalité des sexes et d'avancement des femmes sont profondément enracinées dans les normes socioculturelles, les traditions, les stéréotypes, les comportements, les préjugés conscients et inconscients et les dimensions "intersectionnelles" de la pauvreté et de l'exclusion. Historiquement, des inquiétudes relatives à une dérive de la mission ont incité le PAM, comme de nombreuses autres organisations, à prendre des précautions lorsqu'il était confronté à des systèmes de valeurs normatifs et socioculturels profondément enracinés. En 2021 cependant, il apparaît manifestement que les progrès en matière de sécurité alimentaire sont entravés par l'inégalité entre les sexes et qu'il faut donc s'attaquer à ce deuxième problème si l'on veut régler le premier. Les éléments factuels démontrant la stagnation des progrès en matière d'égalité femmes-hommes depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing de 1995 et la définition des objectifs du Millénaire pour le développement, une stagnation d'ailleurs exacerbée par la pandémie de COVID-19, ont conduit le PAM à reconnaître que les progrès accomplis pour atteindre l'ODD 5 contribueront d'une manière essentielle à l'obtention de résultats satisfaisants au titre des ODD 2 et 17. La concertation sur les politiques et le renforcement des capacités des pays à tous les niveaux jouent un rôle important s'agissant de stimuler la réflexion sur les normes sociales et les comportements qui favorisent ou freinent l'égalité des sexes, et d'apporter des réponses à cet égard. Il sera capital de s'appuyer sur la collaboration avec les pouvoirs publics partenaires aux niveaux national et infranational pour garantir l'existence de capacités renforcées et de conditions favorables (par exemple juridiques, réglementaires, politiques et programmatiques) contribuant à promouvoir l'égalité femmes-hommes. La compréhension de la façon dont les facteurs se recoupent et interagissent et l'emploi de ces éléments de compréhension pour éclairer la conception et la mise en œuvre des programmes sont au cœur de l'aptitude du PAM à promouvoir des résultats équitables pour toutes les catégories de personnes. L'abolition des causes profondes de l'inégalité entre les sexes crée les conditions propices à l'envoi de messages et à la prise de mesures visant à doter les diverses catégories de femmes, de filles, d'hommes et de garçons des moyens de faire avancer activement l'égalité femmes-hommes à toutes les étapes de la vie. Au titre de cet objectif, le PAM s'engagera à recenser les causes profondes de l'inégalité entre les sexes et à concevoir des approches novatrices permettant d'abolir les barrières empêchant certains individus d'être reconnus comme des bénéficiaires, des parties prenantes et des partenaires de plein droit. À cet effet, il faudra notamment mettre à profit les programmes suivants:

#### S'appuyer sur l'alimentation scolaire

En Afghanistan, d'une part, les activités menées en collaboration avec les pères de famille pour mobiliser l'appui de la communauté en faveur de l'alimentation scolaire et, d'autre part, l'établissement de liens entre l'alimentation scolaire et la scolarisation des filles ont fait que le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire a augmenté de 35 pour cent rien qu'en 2020.

- L'alimentation scolaire, pour encourager la scolarisation, l'assiduité, l'apprentissage et l'acquisition des compétences de la vie courante à l'intention des filles et donner ainsi à celles-ci davantage de possibilités de gagner leur vie à l'avenir tout en réduisant les pratiques culturelles nocives comme les mariages d'enfants et les mariages forcés précoces ainsi que les grossesses précoces; et l'intégration d'autres dimensions de la santé et de la nutrition dans les programmes d'alimentation scolaire, comme l'éducation sur la santé sexuelle et procréative, susceptible d'être particulièrement porteuse de transformations;

- l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, pour positionner équitablement les agricultrices dans les instances décisionnelles et aux postes de responsabilité à toutes les étapes de la chaîne de valeur alimentaire, y compris du point de vue de l'accès aux technologies, aux actifs productifs et aux services financiers;
- les programmes liés au conflit et à la paix, pour que les femmes participent et contribuent sur un pied d'égalité aux dialogues pour la paix et aux opérations humanitaires et programmes de consolidation de la paix connexes, tant au niveau local qu'au niveau national. À cet égard, la mise en place de mécanismes de remontée de l'information tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations humanitaires et les interventions d'urgence est essentielle pour apporter un appui vital aux personnes ayant survécu à des violences sexistes;
- les programmes nutritionnels, considérés comme des occasions de proposer une éducation permettant aux hommes et aux garçons de définir leur rôle dans les soins domestiques non rémunérés, comme l'achat et la préparation de la nourriture et sa répartition entre les membres du ménage selon les besoins nutritionnels de chacun; et
- les programmes de transfert de type monétaire pour lancer le dialogue sur la communication non violente et les stratégies de survie en vue d'atténuer la violence sexiste et les autres pratiques nocives dans les ménages et dans la société.

19. **Émancipation économique des femmes et des filles.** La promotion de l'émancipation économique des femmes et des filles suppose une meilleure sensibilisation au fait que leur potentiel économique est entravé pour diverses raisons: accès plus ou moins facile aux droits et à la documentation juridiques; accès limité aux actifs productifs, aux services financiers et aux technologies; fardeau des travaux domestiques non rémunérés; sous-représentation dans les sphères de responsabilité et de pouvoir politique; et persistance de la violence sexiste. Le PAM reconnaît le rôle important que jouent les hommes et les garçons comme partenaires et chefs de file s'agissant de stimuler le dialogue et de créer des occasions pour que les femmes et les filles puissent participer effectivement et d'une manière compétitive en tant qu'actrices économiques de plein droit. La COVID-19 ayant creusé l'écart entre les femmes et les hommes à l'échelle mondiale, le nombre d'années nécessaires pour le combler étant passé de 99,5 en 2019 à 135,6 en 2020<sup>30</sup>, il faut plus que jamais que toutes les catégories de personnes accèdent équitablement aux formations et aux environnements de travail inclusifs susceptibles de permettre que l'emploi dans le secteur formel et les fonctions à la fois mieux rémunérées et rémunérées à égalité avec les pairs prennent le pas sur l'emploi précaire dans le secteur informel. Nombreuses sont les personnes, notamment les femmes et les filles, qui continuent à se heurter à des barrières omniprésentes, lorsqu'elles tentent d'accéder aux technologies, aux services financiers et aux systèmes d'assurance contre les risques<sup>31</sup>. Au titre de cet objectif, le PAM appuiera l'accès équitable aux technologies et aux services financiers pour améliorer l'émancipation économique dans le cadre de programmes qui:

#### Autonomiser les femmes

Au Bangladesh, le programme d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition prévoyait la fourniture de transferts de type monétaire aux femmes résidant à Cox's Bazar, dans le cadre d'une approche intégrée de la réduction de la pauvreté qui facilitait la participation des femmes aux formations sur les moyens d'existence, aux groupements d'épargne et à la concertation menée avec les chefs de village.

<sup>30</sup> Forum économique mondial. 2021 Global Gender Gap Report. *Global Gender Gap Report 2021* (weforum.org).

<sup>31</sup> Plan International. *Bridging the gender digital divide* (site Web).

- portent sur l'exploration de ce que serait une nutrition adaptée et équilibrée, par exemple grâce à des formations permettant aux agents d'appui locaux de recueillir et de suivre des données numérisées, les prix dans la chaîne de valeur alimentaire et les activités de commercialisation;
- renforcent la résilience, par exemple, en lien avec le rôle essentiel que jouent les femmes et les filles en matière de préservation des ressources naturelles et dans les systèmes d'alerte rapide et les activités de redressement, notamment pour l'eau, les arbres, le sol, les cultures et les méthodes de séchage, le stockage et le conditionnement des produits alimentaires;
- améliorent les compétences commerciales dans le cadre d'activités Vivres pour la formation et Vivres pour la création d'actifs, par exemple grâce à la fourniture d'une garantie débloquent l'accès aux services financiers, à la création d'actifs productifs, à l'élaboration de budgets et à des formations sur les services financiers numériques;
- mettent en place des innovations, par exemple en matière d'énergie, de télécommunication, de commerce en ligne et de services bancaires et d'assurances, pour donner un coup de pouce à la compétitivité des moyens d'existence des femmes et des filles; et
- intègrent des activités de communication, de sensibilisation et de vulgarisation tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les activités d'émancipation économique, par exemple grâce à l'envoi de SMS ou à la mise à disposition d'applications en lien avec la violence sexiste, la santé sexuelle et procréative, les besoins nutritionnels aux différentes étapes de la vie, les prix sur les marchés, les récoltes saisonnières, l'acquisition de compétences entrepreneuriales, la participation aux chaînes de valeur, les outils de gestion financière et d'autres informations.

20. Les trois objectifs de la politique en matière de problématique femmes-hommes sont articulés autour de **quatre domaines prioritaires: participation améliorée et équitable; prise de responsabilités et pouvoir décisionnel renforcés; protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif; et action de nature à transformer les normes sociales et à faire évoluer les comportements.** Ces domaines prioritaires représentent les composantes essentielles de l'approche adoptée pour intégrer la problématique femmes-hommes dans chacun des objectifs de la politique. De plus, chacun des quatre domaines prioritaires offre indépendamment des points d'entrée pour les activités axées sur la problématique femmes-hommes et les activités porteuses de transformations en la matière. Les quatre priorités décrivent la façon dont le PAM mettra en œuvre ses opérations à tous les niveaux et sont centrées sur les éléments indispensables à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes et d'avancement des femmes. L'application effective des quatre priorités exigera la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques de données qualitatives et quantitatives pour étayer les programmes. Ces domaines prioritaires sont interconnectés, complémentaires et essentiels pour la réalisation de chacun des trois objectifs de la politique.



- i) **Participation améliorée et équitable** – faire en sorte que les interventions du PAM soient conçues, mises en œuvre et suivies avec la participation équitable et effective de toutes les catégories de personnes – femmes, filles, hommes, garçons et groupes marginalisés. La participation équitable<sup>32</sup> repose sur la compréhension des inégalités structurelles<sup>33</sup> et des barrières qui empêchent certains individus de faire entendre leur voix et sur la promotion des possibilités spécifiques d’engager un dialogue effectif et systématique<sup>34</sup>. Le PAM est conscient que, parfois, les hommes ne participent pas aux travaux domestiques non rémunérés qui ne leur sont pas assignés traditionnellement, comme dispenser des soins, cuisiner et faire le ménage, pour des raisons enracinées dans des normes sociales définissant la masculinité dans un contexte donné. L’expérience a montré que pour emporter l’adhésion des dirigeants et des communautés, il est essentiel que le PAM gagne la confiance des personnes avec lesquelles il travaille, tout en menant une action efficace et inclusive. Cela lui permet d’assurer aux personnes ayant besoin d’assistance une participation équitable et un accès durable et sûr. En conséquence, le PAM appliquera des méthodes participatives, inclusives et de nature à transformer les relations femmes-hommes pour stimuler la réflexion, le dialogue et le changement, notamment avec les hommes et les garçons, dans la mesure où ceux-ci jouent un rôle essentiel s’agissant de soutenir la participation équitable des femmes et des filles aux programmes de secours humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, pour chacun des trois objectifs de la politique.
- ii) **Prise de responsabilités et pouvoir décisionnel renforcés** – faire en sorte que les interventions du PAM soient conçues, mises en œuvre et suivies d’une manière telle que toutes les catégories de personnes, et en particulier les femmes et les filles, peuvent participer aux activités de prise de décisions et d’encadrement et y être représentées, proportionnellement à leur nombre. Le PAM soutient l’autodétermination qui donne à chaque personne le pouvoir d’assumer des responsabilités et de prendre des décisions pour elle-même, sa famille, sa communauté et la société, concernant les besoins et les possibilités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, au carrefour de l’action humanitaire, du développement et de la paix. La collaboration avec une gamme diversifiée de partenaires internationaux, nationaux et locaux, notamment les hommes et les garçons, contribuera d’une manière essentielle à l’évolution des attitudes et des comportements accompagnant l’amélioration de l’accès des personnes de toutes catégories aux responsabilités et à la prise de décisions, pour chacun des trois objectifs de la politique.

---

<sup>32</sup> Appliquer le principe d’équité signifie être juste à l’égard de tous et toutes, indépendamment du sexe, de l’âge, du handicap, de la race, de l’appartenance ethnique, de la religion, du genre, de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre, du vécu ou des systèmes de valeurs. Boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes ([Boîte à outils genre](#)).

<sup>33</sup> Les inégalités structurelles sont fondées sur les attributs comme le sexe, l’âge, le handicap, la race, l’appartenance ethnique, la religion, le genre, l’orientation sexuelle et l’identité de genre, entre autres.

<sup>34</sup> La priorité 2 est harmonisée avec la politique du PAM en matière de protection et d’obligation redditionnelle, qui mentionne "La coopération systématique avec les populations touchées, les mesures de reddition de comptes tant en interne qu’en externe et l’inclusion [...] impliquent de faire en sorte que les communautés touchées, en particulier les personnes les plus à risque, contribuent à façonner et à éclairer l’action humanitaire et les activités de développement", que le PAM s’en charge directement ou qu’il aide les pouvoirs publics et les partenaires à s’en charger, en leur fournissant un appui et en renforçant leurs capacités. [Politique du PAM en matière de protection et d’obligation redditionnelle](#) (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).



- iii) **Protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif** – faire en sorte que les interventions du PAM soient conçues, mises en œuvre et suivies d'une manière telle qu'elles favorisent les principes de protection liés à la sécurité, à la dignité, à l'accès effectif, à la responsabilité et au renforcement du pouvoir d'action de toutes les catégories de personnes. Le PAM est conscient des normes structurelles et des dynamiques du pouvoir qui font que les femmes, les filles et les personnes à risque sont privées de moyens et discriminées, et qui alimentent la violence sexiste comme un outil de pouvoir et de contrôle d'une personne sur une autre, comme une arme de guerre dans les environnements instables, comme une stratégie économique qui se manifeste par le mariage des enfants et le mariage forcé précoces et comme un mécanisme de survie néfaste au plus fort des crises. La prévention de la violence sexiste au moyen de la détermination et de l'élimination des facteurs sous-jacents doit être intégrée dans tous les domaines d'intervention du PAM. Le PAM travaillera avec les hommes et les garçons pour faire en sorte que les voix, les priorités, les vécus et les possibilités des femmes, des filles et des personnes à risque soient représentés dans le dialogue et les activités liés à la protection qui sont menés aux niveaux national et infranational dans le cadre des activités de secours humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, pour chacun des trois objectifs de la politique.
- iv) **Action de nature à transformer les normes sociales et à faire évoluer les comportements** – faire en sorte que les interventions du PAM utilisent les constatations issues des analyses de la problématique femmes-hommes réalisées au niveau du pays pour éclairer la conception de mesures porteuses de transformations remettant en question les inégalités structurelles et bousculant les normes sociales restrictives afin d'encourager le changement du comportement. Le PAM travaillera avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux pour faire entendre la voix de ses différents bénéficiaires et renforcer leurs capacités d'action et leur dynamisme, et à cet effet, il s'emploiera à détruire les barrières qui entravent leur aptitude à affirmer leur autodétermination et à prendre des responsabilités, en tant qu'individus et représentants à part entière de leur ménage, de leur communauté et de la société. Le PAM contribuera à l'établissement de mécanismes adaptés et accessibles permettant de réfléchir sur les normes sociales, les valeurs et les comportements et de les recadrer pour appuyer une concertation sur les politiques et des programmes inclusifs et équitables concernant les rôles et les perspectives de l'ensemble des personnes touchées, en tant qu'individus appartenant à la société. La compréhension de la façon dont une modification des normes sociales et des comportements peut favoriser le développement du capital humain dans tous les domaines peut devenir un moteur essentiel du renforcement des capacités des pays, de la participation à la vie politique, de la croissance économique et de la prospérité. La mise en œuvre d'activités de nature à faire évoluer les normes sociales et les comportements complète la réalisation de chacun des trois objectifs de la politique et en fait partie intégrante.
21. La politique prend acte du fait qu'il faut définir clairement des points d'entrée stratégiques en matière de problématique femmes-hommes pour le changement et la prise de responsabilités au niveau de l'organisation, grâce auxquels les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les employés du PAM partout dans le monde auront les moyens d'agir. Cela signifie notamment qu'il faut adopter un cadre analytique plus large qui intègre une compréhension intersectionnelle des multiples caractéristiques sociodémographiques influant sur l'aptitude des personnes à pourvoir aux besoins nutritionnels individuels et familiaux. Le PAM est conscient que les femmes, les hommes, les filles et les garçons ne

constituent pas des groupes homogènes<sup>35</sup> et que leurs besoins, leurs priorités, leurs perspectives et leurs vécus varient en fonction de divers facteurs et circonstances biologiques, physiques, environnementaux, économiques, sociaux, culturels et politiques. Des outils, des supports de connaissances, des ressources humaines et des formations assortiront ces **catalyseurs essentiels**, ce qui souligne l'importance de la collaboration, de la coordination et de l'engagement commun si l'on veut que le PAM contribue directement et indirectement à l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes. Les catalyseurs essentiels sont les suivants:

- a) **Assurer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données inclusives.**
- b) **Mener des activités régulières de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation concernant les résultats relatifs à l'égalité des sexes.**
- c) **Renforcer les capacités institutionnelles et individuelles à l'appui de l'obtention de résultats relatifs à l'égalité des sexes.**
- d) **Mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes.**
- e) **Assurer la responsabilité au regard de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes à tous les niveaux du PAM.**
- f) **Établir des partenariats diversifiés à l'appui de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes.**
- g) **Mener régulièrement des activités de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.**

22. **Assurer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données inclusives.** Là où le PAM est chef de file en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données, il s'efforcera de transformer les informations fiables ventilées par sexe, par âge et par handicap en informations et connaissances utilisables, propres à éclairer la prise de décisions stratégiques et l'élaboration de mesures qui répondent le mieux à divers besoins dans les contextes de l'action humanitaire et du développement<sup>36</sup>. La détermination des besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau du ménage ne doit plus reposer sur les méthodes traditionnelles de collecte de données, qui sont centrées sur le ou la "chef de famille", mais être axées au contraire sur la dynamique de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'intérieur du ménage, et sur des questions telles que: quoi, quand, combien et qui, en ce qui concerne le contrôle de la consommation alimentaire de chacun des membres du ménage à chaque repas, chaque jour, en fonction du sexe, de l'âge (compte tenu des dimensions du cycle de la vie) et du handicap. La conversion des données ventilées ou des données relatives au fonctionnement interne du ménage en conceptions de programmes et approches méthodologiques constitue un élément clé fondamental de la démarche grâce à laquelle le PAM fera évoluer les relations femmes-hommes et analysera les incidences de l'inégalité entre les sexes sur les programmes relatifs aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. La collaboration avec les pouvoirs publics et les autres partenaires aux fins de la mutualisation de données ventilées relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et le renforcement des capacités pertinentes seront la clé de la création d'une base de données factuelles sur la contribution du PAM à la progression de l'égalité femmes-hommes. L'évaluation effective des mesures destinées à transformer les relations femmes-hommes suppose la collecte, l'analyse et l'utilisation de

<sup>35</sup> Lors de la conception d'une analyse du PAM, il ne faut pas considérer que toutes les femmes entrent dans la même catégorie, pas plus que toutes les filles, tous les hommes ou tous les garçons. Le regroupement des individus en fonction de leur sexe biologique conduit à échafauder des hypothèses inexactes sur leurs besoins.

<sup>36</sup> Plan stratégique du PAM pour 2022-2026.

données qualitatives et quantitatives, comme une base à partir de laquelle mieux comprendre, repérer et combattre les inégalités. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:

- à collecter, à analyser et à utiliser des données ventilées par sexe, âge, handicap et autres attributs sociodémographiques lorsque c'est possible et s'il y a lieu; et
- à fournir une assistance technique aux pouvoirs publics au niveau local et national, et à travailler en partenariat avec des établissements universitaires, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations locales de femmes et des instituts de recherche nationaux pour recueillir des données qualitatives et quantitatives de qualité et mener des évaluations et des analyses de l'inégalité entre les sexes, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

23. **Mener des activités régulières de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation concernant les résultats relatifs à l'égalité des sexes.** La présente politique prend acte de l'importance que revêt la conduite d'activités régulières et rigoureuses de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation pour recenser et comprendre les résultats obtenus par le PAM en matière de problématique femmes-hommes et communiquer à ce sujet et pour créer une base de données factuelles répertoriant les enseignements tirés de l'expérience et les supports de connaissances connexes susceptibles d'étayer les futurs programmes. Plus particulièrement, la présente politique vise à mettre en place une filière de communication d'informations sur les résultats relatifs à la problématique femmes-hommes reliant les résultats obtenus sur le terrain aux objectifs institutionnels du plus haut niveau en la matière. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:

- à mettre au point et à diffuser un cadre de mesure des résultats relatifs à la problématique femmes-hommes qui cartographie la chaîne de résultats spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART) en mettant en corrélation les activités menées dans le pays sur cette problématique et les indicateurs en la matière figurant dans le Cadre de résultats institutionnels.

24. **Renforcer les capacités institutionnelles et individuelles à l'appui de l'obtention de résultats relatifs à l'égalité des sexes.** La politique prend acte de l'importance critique que revêt la poursuite des investissements dans le développement et le renforcement des capacités des employés, des partenaires et des bénéficiaires, l'accent étant placé sur l'acquisition de connaissances spécialisées et de compétences relatives aux approches de nature à transformer les relations femmes-hommes, ainsi que sur la compréhension de ces approches. Le PAM est reconnu mondialement comme un chef de file dans les opérations d'intervention humanitaire. Il pourrait mettre à profit cette position pour encourager d'autres acteurs humanitaires et organes de coordination à renforcer les capacités techniques relatives à la problématique femmes-hommes et à augmenter les ressources correspondantes de manière à ce que les opérations de secours d'urgence tiennent compte de cette problématique et comportent, s'il y a lieu, des activités de nature à transformer les relations femmes-hommes. Les activités concernant la problématique femmes-hommes doivent être harmonisées entre le Siège, les bureaux régionaux, les bureaux de pays et les unités techniques et être ancrées dans les réalités du terrain et y être adaptées. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:

- à mettre à jour le plan de développement des capacités relatives à la problématique femmes-hommes et à le communiquer aux employés, aux bureaux de pays, aux bureaux régionaux, aux partenaires de développement, notamment les pouvoirs publics au niveau national et local, aux ONG, aux organisations de la société civile et aux bénéficiaires – c'est-à-dire l'ensemble des femmes, des hommes, des filles et des garçons avec lesquels le PAM travaille.

25. **Mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes.** Le PAM est conscient qu'il faut plus de temps pour accomplir des progrès en matière d'égalité femmes-hommes que pour accomplir des progrès liés aux nouveautés et activités techniques habituelles. La théorie du changement de comportement sous-tendant la modification des normes sociales et la lutte contre les stéréotypes, les pratiques discriminatoires et les préjugés conscients et inconscients fondés sur le sexe profondément enracinés, supposent la mise à disposition et l'engagement déterminé d'une équipe spécialisée cohérente de conseillers qualifiés en matière de problématique femmes-hommes, qui peuvent lancer un dialogue et des mesures porteuses de transformations et rester présents pour assister à leur évolution et à leur ancrage. Compte tenu de l'accent croissant placé sur l'obtention de résultats relatifs à la problématique femmes-hommes par les partenaires du PAM, la politique sera orientée par une évaluation réaliste des besoins humains et financiers associés à une mise en œuvre efficace au niveau mondial et régional et à l'échelle des bureaux de pays. En accord avec les constatations issues de l'évaluation de la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020), en 2022, le PAM prendra les dispositions nécessaires pour assurer la création d'unités chargées de la problématique femmes-hommes dans les bureaux régionaux, qui seront dirigées par des administrateurs de la classe P-4 ou P-5 recrutés au moyen de contrats de durée déterminée, ou des équivalents. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:
- à élaborer un plan d'exécution et de financement, pour lequel il obtiendra le soutien de la direction, qui étaiera l'allocation de ressources humaines et financières et les engagements nécessaires à une mise en œuvre efficace de la politique; et
  - à honorer l'engagement pris par le PAM au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes adopté pour mettre en œuvre la politique arrêtée en la matière par le Conseil des chefs de secrétariat, c'est-à-dire, allouer 15 pour cent des fonds des programmes de pays à la réalisation des engagements institutionnels relatifs à la problématique femmes-hommes<sup>37</sup>.
26. **Assurer la responsabilité au regard de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes à tous les niveaux du PAM.** La politique tient compte du fait qu'il est indispensable de parvenir à l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes si l'on veut que le PAM s'acquitte de son mandat, qui est de sauver des vies et de changer la vie tout en contribuant à éliminer la faim dans le monde. La responsabilité à l'égard de l'obtention de résultats relatifs à la problématique femmes-hommes est du ressort de l'ensemble des employés et partenaires du PAM, conformément à un modèle axé sur les personnes pour l'obtention de résultats équitables. De plus, l'encadrement et la responsabilité à l'égard de l'obtention de résultats seront placés au premier plan dans la mise en œuvre de la politique, car il sera exigé que les directeurs de pays, les directeurs régionaux et l'équipe de direction du Siège diffusent régulièrement des messages portant sur la problématique femmes-hommes conformément à la politique et en rendent compte au moyen des processus institutionnels de communication de l'information. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:
- à concevoir et à mettre en œuvre un mécanisme de responsabilisation de la haute direction comportant l'établissement de rapports annuels, qui démontrent à la fois que les engagements pris par le PAM en matière de problématique femmes-hommes sont bien compris et qu'une action concertée visant à promouvoir les activités ciblées et porteuses de transformations en la matière et à en rendre compte est menée;

---

<sup>37</sup> Le plan de financement et le cadre de mesure des résultats concernant la problématique femmes-hommes aideront le PAM à mettre au point un processus de suivi des ressources consacrées à cette problématique pour être en mesure de rendre des comptes sur les engagements financiers et les résultats associés.

- à concevoir et à mettre en œuvre, en lien avec la problématique femmes-hommes, une architecture de gestion des effectifs, de recrutement et d'établissement de rapports pour concrétiser les attentes en la matière à tous les niveaux de l'organisation dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix et pour satisfaire les demandes des partenaires réclamant une présence plus marquée de conseillers techniques pour la problématique femmes-hommes sur le terrain; et
- à concevoir et à mettre en œuvre un programme permettant de reconnaître le mérite des bureaux de pays ainsi que des employés qui travaillent sur des approches et des activités novatrices ou pionnières contribuant à l'obtention de résultats tangibles en matière d'égalité femmes-hommes.

27. **Établir des partenariats diversifiés à l'appui de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes.**

La politique prend acte de l'importance critique que revêt l'établissement systématique de partenariats stratégiques – avec les organismes relevant du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, avec les donateurs bilatéraux, les fondations et les donateurs du secteur privé, avec les pouvoirs publics au niveau national et local, et les organisations non gouvernementales internationales et nationales et avec les organisations de la société civile et autres organisations locales. Pour obtenir des résultats favorisant la transformation des relations femmes-hommes, le PAM doit travailler en collaboration avec ses partenaires d'une manière stratégique, respectueuse et effective sur un éventail complet de questions relatives à l'égalité des sexes, notamment en promouvant la participation des organisations dirigées par des femmes et des organisations œuvrant pour l'égalité femmes-hommes. La prise en compte des priorités concernant la problématique femmes-hommes dans les accords de partenariat locaux et les domaines programmatiques techniques contribuera d'une manière essentielle à l'intégration de cette problématique en assurant que les possibilités de répondre à ces priorités sont définies dès l'étape de la conception. La participation effective des femmes et des filles et les partenariats avec les hommes et les garçons, soit à titre individuel soit par l'intermédiaire d'organisations défendant les droits et les intérêts de diverses catégories de personnes, permettent de corriger l'inégalité entre les sexes et de promouvoir le changement porteur de transformations. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:

- à élaborer et à diffuser une note d'orientation sur les partenariats relatifs à la problématique femmes-hommes, qui aidera les programmes et les unités à: concrétiser les engagements du PAM en la matière; confirmer les besoins relatifs à cette problématique dans les accords de partenariat de terrain fondés sur les réalités locales pertinentes; encourager l'établissement de divers partenariats avec des organisations locales et fournir des incitations à cet effet; et offrir une plateforme de dialogue sur les sources de financement en faveur des initiatives axées sur la problématique femmes-hommes.

28. **Mener régulièrement des activités de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.**

La présente politique prend acte de l'importance critique que revêt une communication sur la problématique femmes-hommes qui soit claire, concise et culturellement adaptée. Le PAM encouragera un changement de comportement dans les activités de communication, de sensibilisation et de vulgarisation, en s'attachant à faire comprendre qu'il faut communiquer des messages communs et cohérents sur les objectifs, les priorités et les catalyseurs essentiels définis dans la politique, et en élaborant des stratégies à cet effet. Dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:

- à élaborer et à diffuser un plan relatif à la communication et à la sensibilisation en matière de problématique femmes-hommes comprenant, au minimum, des modèles types de messages et de produits institutionnels sur cette problématique, comme il convient des approches adaptables en matière de sensibilisation, de vulgarisation et d'intervention et des supports de connaissances et des études de cas visant à renforcer la sensibilisation, la vulgarisation et la communication sur les succès enregistrés par le PAM.

## Risques

29. **Risques stratégiques.** Une meilleure compréhension par le PAM du "pourquoi" et du "comment" l'égalité femmes-hommes est au cœur de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition de l'ensemble des bénéficiaires, sous-tend la politique. Les hauts responsables à tous les niveaux, mais plus particulièrement au niveau des pays, jouent un rôle central en renforçant l'engagement pris par le PAM de promouvoir une compréhension commune des résultats en matière de problématique femmes-hommes auprès de tous les employés et d'encourager ces derniers à travailler ensemble pour en obtenir. L'absence de compréhension commune au niveau de l'institution peut involontairement contribuer à perpétuer les stéréotypes fondés sur le sexe, à renforcer les barrières faisant obstacle à la participation, au partage des responsabilités et à la prise de décisions de manière équitable et à mettre en péril la sûreté et la sécurité personnelles. Pour atténuer ce risque, il conviendra de proposer des outils et des formations adaptés permettant de préparer tous les employés à repérer les possibilités d'interventions stratégiques concernant la problématique femmes-hommes lorsqu'elles apparaissent et à leur donner une suite.
30. **Risques programmatiques.** Le travail mené sur les normes sociales et les comportements peut s'avérer fortement polémique selon le contexte, l'environnement et la culture. Les activités du PAM respectent avant tout le principe consistant à "ne pas nuire". Le changement de comportement est un processus de longue haleine qui peut démarrer par petites étapes culturellement adaptées, étant entendu que le personnel est fin prêt à réaliser des analyses de la problématique femmes-hommes et a les moyens de prendre en considération les points d'entrée novateurs propres au contexte pour engager le dialogue en la matière. Par exemple, en discutant des objectifs finaux, comme parvenir à une nutrition satisfaisante dans le ménage, et en aidant les bénéficiaires à repérer et à analyser les déséquilibres dans leur propre famille, le personnel peut rendre les bénéficiaires capables de réaliser eux-mêmes des modifications positives. Lorsque les activités explicitement axées sur la problématique femmes-hommes sont jugées épineuses parce qu'elles peuvent exposer les bénéficiaires ciblés à des risques plus importants, les employés du PAM sont encouragés à demander de l'aide aux conseillers pour la problématique femmes-hommes dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux ou le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, concernant l'introduction des concepts d'égalité, de diversité et d'inclusion.
31. **Risques financiers.** La réussite de la mise en œuvre de la politique supposera la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires pour garantir la disponibilité d'effectifs et de budgets de programmes suffisants. Il est amplement démontré que la conduite précoce d'analyses de la problématique femmes-hommes constitue un moyen de modérer les incidences budgétaires et donc d'obtenir de meilleurs résultats en la matière avec moins d'investissement que lorsqu'il faut réviser les programmes à mi-parcours pour y intégrer des activités relatives à cette problématique<sup>38</sup>. Si l'on veut atténuer

---

<sup>38</sup> Voir les rapports du Forum économique mondial sur l'écart entre les femmes et les hommes dans le monde (*Global Gender Gap reports*) et les rapports Power of Parity du McKinsey Global Institute.

le risque financier lié à l'intégration de la problématique femmes-hommes comme une activité supplémentaire, il est essentiel que les bureaux de pays appliquent les constatations issues de l'analyse de la problématique femmes-hommes prévue au titre de leur plan stratégique de pays pour préparer les budgets et les prévisions; collecter, analyser et utiliser des séries de données inclusives; veiller à ce que suffisamment d'experts de la problématique femmes-hommes participent à toutes les étapes du cycle des programmes; et examiner les éventuels ajustements à apporter au plan stratégique de pays et aux programmes existants pour optimiser l'obtention de résultats en matière de problématique femmes-hommes.

32. **Risque d'atteinte à la réputation du PAM.** Si le PAM ne parvient pas à mettre en œuvre la politique en matière de problématique femmes-hommes (2022–2026) au niveau national ou au niveau régional ou dans l'ensemble de ses unités techniques, sa réputation de chef de file progressiste en matière d'égalité femmes-hommes en souffrira. En complétant intégralement les effectifs dans le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, dans les unités techniques ciblées et dans tous les bureaux régionaux et bureaux de pays, et en renforçant les capacités, le PAM mettra à la disposition de ses employés et de ses partenaires les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique.

### Mise en œuvre

33. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques veillera à l'harmonisation des activités et des cadres pour garantir la cohérence de la mise en œuvre de la politique. Le PAM intégrera explicitement l'égalité des sexes et l'avancement des femmes dans son ensemble d'outils de gestion globale des risques (par exemple, déclaration d'assurance du Directeur exécutif, Registre central des risques, plan annuel de performance) pour être en mesure de rendre compte de la mise en œuvre de la politique. Les questions de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes sont correctement intégrées dans le Plan stratégique du PAM pour 2022–2026 et le Cadre de résultats institutionnels qui l'accompagne, notamment grâce à des indicateurs spécifiques liés à la gestion de la performance et à l'obligation redditionnelle. La Directrice du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes présentera au Conseil d'administration des points annuels sur la mise en œuvre de la politique.
34. La politique sera étayée par un plan d'exécution et de financement, un cadre de mesure des résultats relatifs à la problématique femmes-hommes et l'élaboration de six stratégies régionales en la matière. Pour la mise en œuvre de la politique, le personnel du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, situé au Siège, collaborera et se coordonnera étroitement avec les membres des autres unités techniques, des bureaux régionaux et des bureaux de pays, dans le cadre d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il est prévu qu'entre quatre et six ans après l'approbation de la politique, l'efficacité de celle-ci fasse l'objet d'une évaluation indépendante.

## Concepts associés à la problématique femmes-hommes

Concept	Définition <sup>1</sup>
Diversité	La diversité désigne la façon dont les valeurs, les comportements, les perspectives culturelles et les croyances variés recourent les caractéristiques sociodémographiques comme, entre autres, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la santé, le statut social et économique et les qualifications. Certains aspects de la diversité sont visibles, d'autres non <sup>2</sup> . Ce terme rend compte du fait que les personnes peuvent avoir des priorités, des besoins et des possibilités variés qui influent sur leur aptitude à participer activement aux interventions du PAM ou à bénéficier des avantages qui en découlent.
Renforcement du pouvoir d'action (avancement, émancipation, autonomisation)	Il s'agit du processus de renforcement des capacités permettant à un individu de faire des choix et de prendre des décisions concernant sa propre existence.
Genre et sexe	Le genre se rapporte aux rôles des femmes et des hommes, tels qu'ils sont définis par la société, tandis que le sexe se rapporte aux différences biologiques entre les hommes et les femmes. Les rôles associés au genre font l'objet d'un apprentissage, varient au fil du temps et diffèrent dans une même culture et d'une culture à l'autre. Le genre définit souvent les obligations, les responsabilités, les contraintes, les possibilités et les privilèges assignés aux individus dans un contexte donné. Outre les attributs sociaux et les possibilités liés au fait d'être un homme ou une femme et les relations entre femmes et hommes et filles et garçons, le genre concerne également les relations entre femmes et les relations entre hommes. Une définition plus complète du genre englobe les différences en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre au-delà de la binarité et de la différence biologique entre hommes et femmes.
Égalité des sexes, égalité femmes-hommes	L'égalité des sexes désigne l'égalité des droits et des possibilités pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que l'égalité de leur accès aux ressources et aux avantages. L'égalité ne signifie pas que les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont identiques, mais que leur accès aux droits, aux possibilités et aux chances offertes par la vie ne dépend pas du fait qu'ils sont nés femme ou homme.
Équité entre les sexes	L'équité entre les sexes se rapporte à la justice à l'égard des femmes et des hommes, des filles et des garçons, ce qui peut entraîner la prise de mesures positives pour corriger les déséquilibres existants et assurer l'égalité des droits et des possibilités.  Dans le système des Nations Unies, l'expression "égalité des sexes" est préférée à l'expression "équité entre les sexes". Cette dernière comporte un élément d'interprétation de la justice sociale, fondée généralement sur la tradition, la coutume, la religion ou la culture, ce qui est le plus souvent préjudiciable pour les femmes. Cette utilisation du terme "équité" pour l'avancement des femmes a été jugée inacceptable.
Intégration de la problématique femmes-hommes	L'intégration de la problématique femmes-hommes désigne une stratégie permettant de parvenir à l'égalité des sexes et consiste en un processus d'évaluation des conséquences pour les femmes et pour les hommes des actions prévues, notamment les lois, les politiques et les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. L'intégration de la problématique femmes-hommes est l'approche choisie par le système des Nations Unies et la communauté internationale pour faire progresser les droits des femmes et des filles, en tant que sous-ensemble des droits humains que les Nations Unies défendent. Il ne s'agit pas d'un but ou d'un objectif en soi, mais d'une stratégie visant plus d'égalité pour les femmes et les filles par rapport aux hommes et aux garçons.

<sup>1</sup> Les concepts liés à la problématique femmes-hommes présentés ici sont tirés de la boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes (Boîte à outils genre 2019 du PAM) et du glossaire en ligne mis à disposition par le centre de formation d'ONU-Femmes. [Glossaire sur l'égalité des sexes](#).

<sup>2</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2018. [UNHCR Policy on Age, Gender and Diversity](#).



Concept	Définition <sup>1</sup>
<b>Action de nature à transformer les relations femmes-hommes</b>	Une initiative ou une approche (par exemple, une loi, une politique, un programme, etc.) est de nature à transformer les relations femmes-hommes si elle vise principalement à transformer (c'est-à-dire modifier) les relations inégales entre les femmes et les hommes en remettant en cause les normes, les préjugés et les stéréotypes fondés sur le sexe profondément enracinés, afin de promouvoir le partage du pouvoir, du contrôle des ressources et de la prise de décisions et de favoriser l'avancement des femmes.
<b>Inclusion</b>	Il s'agit d'une démarche de programmation fondée sur les besoins et sur les droits, qui vise à assurer que toutes les personnes touchées disposent de connaissances et de capacités d'action de manière équitable, accèdent aux services de base et ont voix au chapitre lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces services <sup>3</sup> .
<b>Protection</b>	Par protection, on entend les activités visant à obtenir le plein respect des droits intrinsèques de tout individu, conformément au droit humanitaire international, aux droits humains et aux droits des réfugiés, en tenant compte des différences en matière d'âge, de sexe, de handicap et d'autres dimensions intersectionnelles de la pauvreté et de l'inégalité.
<b>Mesures axées sur la problématique femmes-hommes</b>	Les mesures axées sur la problématique femmes-hommes désignent les mesures spéciales répondant aux besoins mis en évidence par l'analyse de la problématique femmes-hommes, que la seule intégration de cette problématique est impuissante à traiter. Lorsqu'en conséquence de l'inégalité entre les sexes, un groupe de personnes est nettement marginalisé par rapport aux autres du point de vue de l'accès à l'assistance pour la sécurité alimentaire et la nutrition ou aux avantages qui en découlent, il faut prendre des mesures axées sur la problématique femmes-hommes à l'intention de ce groupe.
<b>Avancement (émancipation, autonomisation) des femmes</b>	<p>L'avancement des femmes désigne le processus grâce auquel les femmes obtiennent et exercent le contrôle de leur propre vie et accèdent aux ressources, aux possibilités et aux pouvoirs, à égalité avec les hommes. Pour être autonomes, les femmes doivent non seulement disposer de capacités et accéder aux ressources et aux possibilités à égalité avec les hommes, mais aussi pouvoir utiliser ces capacités et ces ressources pour faire des choix et prendre des décisions en tant que membres à part entière de la société, à l'égal des hommes. Pour le PAM, cela signifie que les politiques et les programmes relatifs à l'assistance alimentaire doivent créer des conditions qui favorisent, et ne compromettent pas, les possibilités d'avancement des femmes.</p> <p>Un élément important de l'avancement des femmes est l'émancipation économique. L'émancipation économique des femmes est une pierre angulaire de l'égalité des sexes qui se rapporte à la fois à la capacité des femmes à réussir et à progresser sur le plan économique et à leur pouvoir de prendre des décisions économiques et d'y donner suite.</p>

<sup>3</sup> Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).

---

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance